



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le

SLO

ID : 081-218101459-20221017-DM22_2022-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Décision municipale n° 22 - 2022

Réalisation d'un centre culturel – Avenant n°3

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 Mai 2020 portant élection du Maire, des Adjointes et déterminant l'ordre du tableau ;

Vu la délibération n° 34-2020 du 22 juillet 2020 portant délégation générale du conseil municipal au maire ;

Vu la décision municipale n° 5-2020 portant attribution du marché public à procédure adaptée MAPA 20-01 ;

Vu la décision municipale n° 12-2020 portant attribution du marché public à procédure adaptée MAPA 20-02 ;

Vu la décision municipale n° 24-2021 relative à l'avenant n°1 du MAPA 20-01 ;

Vu la décision municipale n° 5-2022 relative à l'avenant n°2 du MAPA 20-01 ;

Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France ;

Vu le sinistre survenu sur l'immeuble voisin ayant entraîné un décalage des travaux de plus d'une année ;

Vu les évolutions des conditions économiques globales ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un avenant avec les entreprises encore impliquées dans le chantier ;

Décide :

Article 1^{er} : de signer les avenants suivants sur les MAPA 20-01 et 20-02 concernant la réalisation d'un centre culturel :

- Lot 1 : Démolition – Gros œuvre
 - o Titulaire : PROBAT CONSTRUCTIONS
 - o Avenant n° 3
 - o Montant HT : 5 150 €
 - o Motif : réalisation d'un plancher dans le bureau du musée Raymond Lafage suite à réorganisation des espaces.

- Lot 3 – Menuiseries extérieures
 - o Titulaire : PIERRE & BOIS TRADITION
 - o Avenant n° 1
 - o Montant HT : 17 090,47 €
 - o Motif : Reprise à neuf suivant prescription ABF de la devanture menuisée, y compris la porte adjacente, située sous les couverts, Place Paul Saissac. Son état, suite au curage du bâtiment, ne permet pas de



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le

SLO

ID : 081-218101459-20221017-DM22_2022-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

réaliser les réparations prévues au marché dont les montants ont été supprimés.

- Lot 5 – Plâtrerie
 - Titulaire : Massoutier & fils
 - Avenant n°1
 - Montant HT : 3 503,45 €
 - Motif : réalisation de cloisons CFH1 en remplacement d'un pan maçonné, ajustement relatif à l'évolution du coût des matières premières, doublage salle de rangement, caisson de fermeture pour l'ancienne cheminée, doublage complémentaire salle des fêtes.

- Lot 8 – Carrelage Faïence
 - Titulaire : MIELNIK
 - Avenant n° 1
 - Montant HT : 1 180 €
 - Motif : réalisation de faïence sur la globalité des murs des WC publics.

- Lot 10 – Electricité – CFO – CFA
 - Titulaire : LAGREZE & LACROUX
 - Avenant n° 1
 - Montant HT : 9 244,95 €
 - Motif : affermissement de l'option relative à la sonorisation de la salle des fêtes et mise au point en phase EXE comprenant des compléments et modifications d'appareillages et d'implantation et un complément de câble lié à une modification d'Enedis pour l'obtention du tarif jaune

- Lot 11 – Plomberie CVC
 - Titulaire : SYSTHERMIC 81
 - Avenant n°1
 - Montant HT : 2 144,12 €
 - Motif : installation de systèmes de WC suspendus en acier inoxydable dans les WC publics.

Article 2 : d'intégrer dans les MAPA 20-01 et 20-02 les dispositions des articles R 2112-13 et R 2112-14 du code de la commande publique qui prohibent les prix fermes lorsque les parties sont exposées à des aléas majeurs du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la durée d'exécution des prestations.

Article 3 : de retenir comme index pour la révision des prix l'index INSEE BT01 dit « tous corps d'état ». Cet index sera appliqué à l'ensemble des prestations non encore réalisées selon le tableau indicatif suivant :



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le 
ID : 081-218101459-20221017-DM22_2022-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

		ENTREPRISES	Soumis à révision HT
LOT N° 3	MENUISERIES EXTÉRIEURES	PIERRE & BOIS TRADITION 6 Route de Damiatte - Lieu-dit Brazis - 81500 FIAC	15 000,00 €
LOT N° 4	SERRURERIE	MUNOZ 3 Rue de Sagnes - 81500 LAVAUUR	10 888,20 €
LOT N° 5	PLATRIERIE	Entreprise MASSOUTIER & FILS ZA La Molière - 81300 GRAULHET	93 845,40 €
LOT N° 6	MENUISERIES INTÉRIEURES	Entreprise COUCOUREUX BATIMENTS 2 Rue Kourou - 31240 L'UNION	71 651,55 €
LOT N° 7	SOL SOUPLE	Entreprise REY SOL CONFORT 43 Rue de la Marguerite - 81600 GAILLAC	9 925,14 €
LOT N° 8	CARRELAGE FAIENCE	SARL MIELNIK 2 Ter Chemin Claude Bourgelat - ZI Ranteil - 81000 ALBI	32 000,00 €
LOT N° 9	PEINTURE	Entreprise LACOMBE PEINTURE 3 Avenue Georges Clémenceau - 81600 GAILLAC	39 237,06 €
LOT N° 10	ÉLECTRICITÉ - CFO - CFA	Entreprise LAGREZE & LACROUX 14 Avenue de la Martelle - 81150 TERSSAC	101 163,52 €
LOT N° 11	PLOMBERIE CVC	Entreprise SYSTHERMIC 81 9 Chemin du Clôt d'Armand - 81150 TERSSAC	128 289,37 €
			502 000,24 €

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision ;

Article 5 : le compte rendu de la présente décision sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Maryline LHERM



CR

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative).